

PAR TÉLÉCOPIEUR

Québec, le 16 janvier 2003

Monsieur René Lafond
Société de la faune et des parcs
Édifice Marie-Guyart, 11^e étage
Boîte 92
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Monsieur,

Depuis le début de son mandat d'enquête et d'audience publique, la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine ainsi que de nombreux participants aux séances publiques ont questionné à plusieurs reprises le ministère de l'Environnement sur les coûts environnementaux engendrés par la production porcine. Le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement spécifie d'ailleurs que :

La commission devra établir le cadre de développement durable de la production porcine, soit en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Elle devra aussi examiner les modèles de production présents au Québec en regard de leurs forces et faiblesses ainsi que des impacts sur les milieux rural, agricole et sur le secteur de la transformation.

Afin d'éclairer ses travaux, la Commission juge essentiel qu'une réflexion approfondie soit réalisée sur la question des coûts environnementaux. Par conséquent, la Commission a demandé au ministère de l'Environnement de :

1. Évaluer les répercussions directes et indirectes de la production porcine sur le milieu et la société. Cette évaluation doit tenir compte des externalités, de l'intensification de la production et de sa concentration dans certaines régions de même que de la multifonctionnalité de l'espace rural ;

...2

2. Évaluer les coûts d'assainissement liés à la production porcine, notamment ceux associés à la récupération des usages de l'eau ;

Par ailleurs, la Commission demande de :

3. Évaluer les coûts de la mise aux normes du secteur de la production porcine engendrés par la nouvelle réglementation agricole (REA), en considérant les producteurs, les municipalités et les gouvernements.

La commission constate que d'autres ministères doivent également contribuer à la réflexion. Ainsi, elle vous adresse la demande suivante :

4. Évaluer les répercussions économiques directes et indirectes de la production porcine sur la faune et ses habitats.

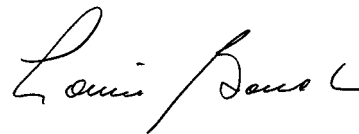
Cette évaluation devrait également tenir compte des externalités, de l'intensification de la production et de sa concentration dans certaines régions de même que de la multifonctionnalité de l'espace rural.

La Commission souhaite obtenir des réponses à ces demandes au plus tard le 28 février 2003 afin de permettre aux citoyens de bénéficier de ces informations lors de la rédaction de leur mémoire.

Pour tout renseignement supplémentaire sur ces questions, veuillez contacter madame Édith Bourque, analyste de la Commission, au numéro (418) 528-0770.

Vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente de la commission



Louise Boucher